

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : 7 décembre 2023

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 02

Date de transmission de la convocation aux membres : 28 novembre 2023

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaires de séance : **Mme LARABI Zaia**

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

1) Préambule

- Approbation du PV du CA du 7 novembre 2023

2) Vie pédagogique et éducative

- Bilan de la journée « non au harcèlement scolaire »

3) Fonctionnement général

- Néant

4) Vie budgétaire et financière

- DBM (Décision Budgétaire Modificative) pour vote,
- DBM (Décision Budgétaire Modificative) pour information,
- Taux de participation au fonctionnement du SRH,
- Clés de répartition des crédits de viabilisation,
- Proposition budgétaire 2024,
- Acceptation de rattachement du collège au marché du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le SIEDS.

Annexes :

* *Annexe 1 : Proposition budgétaire*

- Motions [nombre – titre] : 0

PRÉSENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[]	A[]	E[]	Nom - Prénom	P[]	A[]	E[]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Sandrine CHABEAUDIE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Thomas ERNAULT	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX	X		X				
	Groupement de communes	André BRISSON			X				
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA			X				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Fabienne HOUMEAU	X			Alicia BONNET			
		Adeline LEBASTARD	X			Laurent COUV RAT			
		Laurence PUEL-TROUVE	X			Sandra LIZOT			
		Lucile BIGOSINSKI	X			Angèle BEAUDRIT			
		Antoine GAUDENCE	X			Jérôme BOULESTEIX			
		Christelle DESCHENE			X				
	Personnels ATOSS	Colette BRUNET	X						
		Isabelle SAUZEAU	X			Renaud SABOURIN			
		Marie-Hélène PEREIRA			X	Consuelo ROPERO			
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Stéphane FILLAUDEAU	X						
		Angèle GARREAU	X			Eléonore BIDAUD			
		Angeline GAVENS	X			Nelly HATTAT			
		Jérôme LERAULT	X			Marie-Laure MILLET			
		Jérôme DAVID			X	Christelle PATISSIER			
		Zaia LARABI	X			Stéphane SAUVAGE			
		Marie FOUQUET	X			Valérie CHAZAR			
	Élèves	Sandie ALBRE			X	Lisa BAPTISTE			
		Anam ABDU	X			Nathan HOUEL			
	Layan ROTUNNO	X			Théo HUARD				
	Alix VIAUD			X	Tairick SAINT-ELOI	X			

I - Préambule

Le quorum étant atteint (22 présents), M. le Principal ouvre la séance à 17h55 et fait lecture de l'ordre du jour. Mme LARABI, représentante des parents d'élèves, acceptent d'assurer le secrétariat de séance.

M. le Principal précise que les deux points suivants :

- * Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS,
- * Convention avec la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre,

seront ajoutés à l'ordre du jour dans la partie « Fonctionnement général » et qu'une question diverse a été déposée par les professeurs d'EPS.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 est adopté.

⇒ **Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

I – Vie pédagogique et éducative

➤ Bilan de la journée « non au harcèlement scolaire »

M. Ernault, CPE, fait le bilan de la journée du 10 novembre 2023 où plusieurs actions ont été menées au sein du collège sur le « Non au harcèlement scolaire ».

- 2h banalisées pour les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} de 8h15 à 10h05 :
- 30mn consacrées à la présentation du protocole PHARE ;
- 30mn consacrées à la passation de la grille d'auto-évaluation ;
- 1h autour d'une activité de sensibilisation choisie par les professeurs principaux.
- Un arbre à mots « Non au Harcèlement »
- Une photo aérienne « NAH 3020 »



M. Le Principal rappelle quelques points d'étape sur la mise en œuvre du programme Phare :

1. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
2. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
3. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
4. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
5. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e

Exploitation de la grille d'auto-évaluation :

La fréquence de réponses témoignant d'une difficulté ou d'une violence : plus le nombre de réponses de types 2, 3 et 4 est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé : une majorité de réponses 3 ou 4 révèle notamment une situation probable de harcèlement ; à l'inverse, l'absence de telles réponses, ou le caractère isolé de faits non graves permet d'en déduire une probable absence de harcèlement, même si elle peut révéler des difficultés en termes de climat scolaire ou de bien-être de l'élève.

	1	+80%	2+3+4	3+4
3èmes	125	102	6	3
4èmes	122	91	10	6
5èmes	102	77	9	3
6èmes	113	94	8	2
Total	462	364	33	14

M. Le Principal tient à remercier les assistants d'éducation qui ont un fait un travail remarque dans le recensement des données du questionnaire.

II - Fonctionnement général

➤ Autorisation de déplacement des élèves de l'UNSS

Dans le cadre de l'UNSS, M. le Principal demande qu'une autorisation soit donnée aux professeurs d'EPS d'encadrer les déplacements des élèves participants en dehors des installations de la ville des St Maixent l'Ecole.

Cette autorisation est accordée par les membres du CA.

⇒ **Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 41

Commentaires et débats :

✚ RAS

➤ Convention avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre :

M. Le Principal demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre dans le cadre de la mise en place d'une action artistique et culturelle intitulée « En voyage dans les bulles » pour des élèves de 5^{ème} avec une participation financière de 700€ de la Communauté de communes.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

⇒ **Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 42

Commentaires et débats :

✚ RAS

IV – Vie budgétaire et financière :

➤ Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour vote

Mme la Gestionnaire demande que soit prélevé 10 000,00€ sur le fonds de roulement pour abonder le SHR dans le cadre d'achat de denrées.

Mme la Gestionnaire demande que soit voté le prélèvement de 10 000 € pour le SRH.

Au regard de l'avis transmis par M L'Agent Comptable, les membres du CA autorisent un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 10 000 euros.

⇒ **Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 43

Commentaires :

✚ RAS

➤ Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour information

Mme la Gestionnaire présente la DBM suivante pour information.

BUDGET 2023	
	OBJET
Ouverture des crédits	Souvenirs Français
Constatations Frais Scolaires	DBM Crédits Nourritures
Décision de l'Ordonnateur	Régularisation et ajustements des crédits

➤ **Taux de participation du SRH**

Mme la gestionnaire présente un tableau comparatif des 7 dernières années et demande que soit maintenu le taux de participation au fonctionnement du SRH pour 17%.

Mme la Gestionnaire présente le tableau ci-dessous avec une préférence pour la part de fonctionnement à 17% pour une garder une meilleure qualité des produits dans l'assiette.

Détermination du taux de participation aux dépenses de fonctionnement								
Tableau comparatif de " la part assiette" sur 7 ans								
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
Montant annuel D.P	493,05	501,60	495,90	495,90	504,45	501,60	548,10	Même prix unitaire de repas 3,15 euros
Taux d'augmentation exercice		2,14	-1,43	0,00	2,14	-0,71	10,94	Variation du nombre de jours
Taux part.fonctionnement	16,50 %	16,50 %	17,50 %	17,50 %	17,50 %	17,00 %	17,00 %	
Taux part frais personnel	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	23,50 %	22,50 %	22,50 %	Taux fixé par le CD79
Taux F.C.S.H	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	
Taux des prélèvements	40,50 %	40,50 %	41,50 %	41,50 %	42,50 %	41,00 %	41,00 %	
Montant pour achat denrées	293,36	298,45	290,10	290,10	290,06	295,94	323,38	
Nbre de jours de D.P	173	176	174	174	177	176	174	Suivant calendrier prévisionnel
Prix moyen /assiette	1,696	1,696	1,667	1,667	1,639	1,682	1,859	Démarche circuit court

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce en faveur d'un taux de fonctionnement à hauteur de 17%.

⇒ **Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 44

Commentaires et débats :

🚫 RAS

➤ **Clés de répartition des crédits de viabilisation**

Mme la Gestionnaire présente une proposition de répartition entre le SG et le SRH pour la viabilisation :

RÉPARTITION VIABILISATION
CUISINE CENTRALE / SERVICE GÉNÉRAL

	CUISINE CENTRALE	SERVICE GENERAL
EAU	60 %	40 %
GAZ	10 %	90 %

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve les clés de répartition des crédits de viabilisation présentées ci-dessus.

⇒ **Vote Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 45

➤ **Proposition de budget 2024**

En préambule, M le Principal précise les éléments contextuels de la préparation budgétaire 2024, préparation ancrée sur 3 points :

- ⇒ un contexte économique difficile marqué par une augmentation du coût des énergies, des fournitures, des denrées alimentaires et des coûts de transport,
- ⇒ une volonté de l'établissement de répondre aux dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement,
- ⇒ une volonté politique de soutenir les actions nécessaires à l'enrichissement des parcours éducatifs obligatoires et nécessaires aux apprentissages et au développement des compétences des élèves.

Mme La Gestionnaire présente la proposition budgétaire 2024 (voir document joint en annexe).

Le budget 2024 reconduit les événements des années précédentes et souligne les difficultés budgétaires découlant de la conjoncture économique et du contexte international amplificateur des difficultés repérées.

Aussi, conscient de l'impact budgétaire de l'inflation, la collectivité départementale a décidé d'accorder une aide supplémentaire au titre des dépenses de viabilisation, ceci dans un contexte budgétaire contraint.

Une aide supplémentaire d'un montant de 5000 euros est accordée à l'établissement.

Cette aide est inscrite au budget prévisionnel et est affecté aux dépenses de viabilisation (gaz).

Pour l'année 2024, la dotation de fonctionnement allouée par la collectivité de rattachement, s'élève à :

- 67682 euros (diminution de 51263 euros, baisse de 43 % par rapport à l'exercice 2023).
- A cela, il convient d'ajouter l'aide de 5000 euros affectée à la viabilisation (ce qui permet de traduire une baisse de 39% de la DGF).

A noter que la baisse importante du montant de la DGF est la traduction d'une volonté politique de la collectivité départementale, la DGF étant amputée du volume financier lié aux factures d'électricité, et ce, au regard de la future prise en charge par la collectivité dudit volume financier dans le cadre d'un nouveau marché effectif a/c du 1 janvier 2024.

Néanmoins, la note préparatoire adressée par la collectivité à l'ordonnateur fait état de la nécessité de reverser 25% du futur montant du volume financier consommé et dédié à l'électricité sur le SRH.

Cette directive confirme une perte indirecte et sèche de la DGF d'un montant de 10000 euros par rapport à l'évolution constatée des charges de ce poste lors du précédent compte financier.

Cette directive interroge et contraint la préparation budgétaire 2024 :

- présence d'une cuisine centrale,
- absence de pédagogie dans les formats de communication de ladite DGF,
- absence de revalorisation du point dans un contexte d'inflation généralisée.

Le budget de l'établissement traduit également la volonté du chef d'établissement d'accompagner la réalisation des objectifs pédagogiques et éducatifs résultant des politiques ministérielles, de la mise en œuvre du projet académique, de ses déclinaisons locales, du développement du projet d'établissement et notamment du déroulé des parcours éducatifs obligatoires pour les élèves.

Un effort budgétaire significatif est accordé pour mener à bien les actions portées par les enseignants.

Présentation du chapitre AP :

Pour 2024, 12350 euros de la dotation de fonctionnement sont consacrés à l'A.P.

Les subventions de l'Etat viennent compléter les recettes de l'AP à savoir, toutes les actions éducatives relevant du BOP 141 « enseignement public du second degré » :

- manuels scolaires,
- carnets de correspondances,
- droit de reprographie,
- ECLORE,
- FIP.

A noter, que la volonté politique du chef d'établissement est de maintenir l'assiette du chapitre activités pédagogiques soit 41130 euros.

Ce maintien nécessite la prise en compte, dans le cadre de la CAF, d'un déséquilibre d'un montant de 15150 euros.

Le code d'activité 2DACO représente les crédits alloués par la collectivité de rattachement, ciblés pour financer les projets artistiques, culturels, sportifs en accord avec le projet d'établissement. Cette dotation spécifique à la pédagogie se veut globale et unique.

Présentation du chapitre ALO :

- 55332 euros de la dotation de fonctionnement sont consacrés à l'ALO.
- 5000 euros complètent ce chapitre au titre du bouclier « énergétique ».

38 992 euros de la dotation de fonctionnement et du bouclier sont dédiés à la viabilisation.

La prévision budgétaire est difficilement réalisable. Le montant des dépenses est dépendant des conditions climatiques et des conditions tarifaires.

Quant à la maîtrise des dépenses, l'objectif des années précédentes est maintenu, à savoir œuvrer au quotidien pour diminuer les sources de gaspillage.

Tous les agents, les usagers doivent adopter une démarche d'écoresponsable. Les efforts de chacun.e doivent, ainsi, contribuer à réaliser des économies.

Les travaux électriques réalisés durant l'été 2022 par la collectivité (éclairage LED pour l'ensemble du collège) devraient permettre de réaliser de manière significative des économies sur le poste budgétaire électricité pris en charge a/c du 1 janvier 2024 par la collectivité de rattachement.

Le SRH :

Tarif « Elève du collège »

Le calcul de la demi-pension s'est effectué selon les instructions du conseil départemental à savoir :

- calcul sur la base du tarif de la tranche médiane,
- maintien de la tarification de la restauration selon le coefficient familial sur la base de 8 tarifs.

Il est à noter que la collectivité a augmenté les tarifs.

La restauration et l'hébergement étant de la responsabilité de la collectivité territoriale, c'est la convention entre celle-ci et les EPLE (s) (collège Denfert Rochereau de Saint-Maixent-l'Ecole et collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray) qui détermine les conditions de fonctionnement de ce service.

Cette convention fixe les rôles respectifs de chacune :

- pour la collectivité définir les modalités d'exploitation et fixer les tarifs,
- pour le chef d'établissement, assurer la gestion.

Tarifs des commensaux

	A compter Du 1 ^{er} janvier 2018	À compter Du 1 ^{er} septembre 2023
AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ		
Chef de cuisine ou remplaçant	gratuité	gratuité
ATTEE hors chef de cuisine	3,15 €	3,45 €
EMAT	3,15 €	3,45 €
Contractuels et équipe de remplacement hors chef de cuisine	3,15 €	3,45 €
Autres agents de la collectivité	4,50 €	4,80 €
AGENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE / TOUTES CATEGORIES DE PERSONNEL		
Indice ≤ 326 + tout personnel (dont personnels contractuels)	3,15 €	3,45 €
Indice entre 327 et 465 (dont personnels contractuels)	4,00 €	4,30 €
Indice ≥ 466	5,00 €	5,30 €
Élèves avec un statut particulier (cf. règlement de la demi-pension du Département article 1-1-2)	3,15 €	3,45 €
Élèves de passage (hors situation relevant du règlement départemental de la demi-pension)	4,50 €	4,80 €
Hôtes de passage (accueil extérieur)	7,00 €	7,30 €

L'évaluation des recettes des commensaux s'établit en fonction des moyennes constatées lors des années antérieures.

Export des repas

Le nombre de rationnaires est évalué en collaboration avec le service de gestion du collège de l'Orangerie de La-Mothe-Saint-Héray.

La prévision des recettes des repas exportés a été évaluée conformément aux tarifs mentionnés dans la convention tripartite.

Il n'y a pas de régime 5 jours pour le collège de l'Orangerie.

A noter que la hausse de 0.30 euros n'est pas répercutée sur la facturation des repas à l'export.

Approvisionnement en produits locaux

Cette année encore, la volonté du service de restauration est de poursuivre la démarche qualitative en restauration et de maintenir les approvisionnements courts et en produits locaux.

Toutefois, l'augmentation des denrées nous conduit à rester prudent quant au montant de l'aide accordée.

A noter également que le recrutement d'un nouveau chef de cuisine permet de conduire une politique d'achat en matière d'approvisionnements plus conforme aux attendus de la collectivité de rattachement et des volontés de l'établissement (suppression des produits congelés et des achats de produits pré-préparés).

Les dépenses :

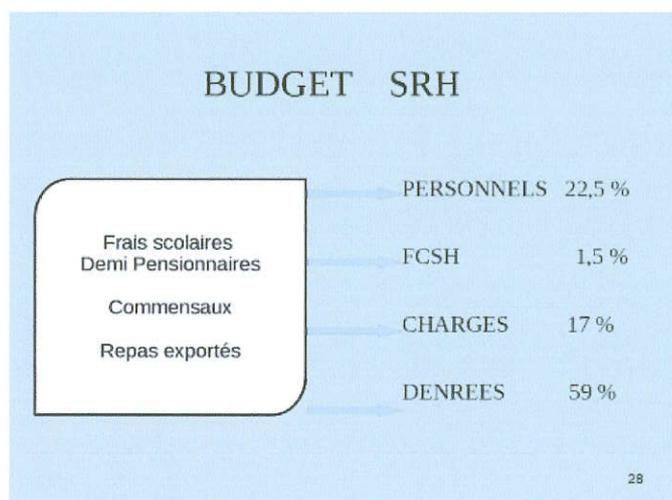
Viabilisation : le poste électricité est provisionné à hauteur de 25% du besoin global pour l'établissement.

Le bouclier « énergétique » ne concerne pas le service de la restauration (affecté sur l'ALO). Par conséquent, ce service subira pleinement l'augmentation tarifaire.

Le taux de participation aux dépenses de fonctionnement est maintenu à 17%, ceci afin de garantir un prix moyen par assiette le plus sincère possible et garantissant la qualité des repas.

Au titre du reversement à la collectivité de rattachement :

- 22.5% par la rémunération du personnel
- 1.5% pour le FCSH.



A noter que :

- 11 000 euros sont consacrés aux frais de location du camion frigorifique et au carburant pour l'exportation des repas vers le collège de l'Orangerie,
- 7900 euros dédiés aux charges (incertitude sur les taxes à venir du traitement des déchets organiques).

Compte tenu du contexte, les marges de manœuvre du service SRH restent donc étroites.

Conclusion :

Le budget de fonctionnement 2024 est proposé au vote avec un résultat prévisionnel déficitaire d au moins 16682,93 € (amortissement/neutralisation : 1532,93 € et déficit AP : 15150 €) :

– Recettes :	487885,13 €
– Dépenses :	504568,06 €
– OPC :	0 €
– CAF : 15150 €	

M. le Principal soumet aux membres du CA cette proposition de budget qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

⇒ Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 47

A 19h00 départ de M. Saint-Eloi Taïrik.

Commentaires et débats :

Dans ce contexte, comment maintenir les activités pédagogiques, Il ne sera donc pas possible de de faire des voyages sauf pour les échanges linguistiques. Les projets pédagogiques seront maintenus.

M. Pairault doute et questionne sur la capacité à œuvrer à l'égalité dans un établissement dont la population est en difficulté économique malgré l'aide du cas par cas. Sur cette inquiétude il est rejoint par Mme Marchandier concernant la VE (vie de l'élève) concernant l'aspect financier des aides aux familles.

L'année dernière une personne à mi-temps accompagnait la gestionnaire. Cette personne avait en charge l'accompagnement des familles en difficultés principalement sur les démarches administratives et financières. Le travail effectué par personne était surtout des relances pour les familles afin de trouver une solution pour régulariser leur situation avant de se retrouver en contentieux. Un travail en plusieurs étapes. 120 familles étaient concernées par cette procédure.

Avec ce poste en moins cette année, le service ne peut traiter que 30 dossiers.

Pour les autres familles, les relances ne peuvent plus être faites par la complication de la surcharge de travail. Elles vont se retrouver en contentieux pour les fêtes de fin d'année.

L'impact de la suppression de ce poste a une conséquence terrible pour ces familles et ne permet plus au service de faire un travail de proximité qui soulageait les familles qui, pour rappel, sont dans des situations difficiles.

➤ **Rattachement du collège au marché du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le SIEDS**

M. le Principal demande que soit accepté le rattachement du collège au marché du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le SIEDS.

A l'unanimité, Les membres du CA autorisent le rattachement du collège au marché du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour la fourniture d'électricité et acceptation du contrat en cours avec le SIEDS.

⇒ Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n°46

Commentaires et débats :

✚ RAS.

V – Questions diverses :

1) M. Gaudence, enseignant EPS, expose les difficultés rencontrées lors des séances d'EPS :

- * Les salles de sports utilisées pour les séances ont des températures inférieures à 14° selon le moment du jour, de la semaine et selon les salles. Les élèves ont froid,
- * Le ménage se fait le lundi et vendredi matin alors que le collège a des créneaux sur ces matinées,
- * Les sols sont mouillés donc pas praticables,
- * Et enfin il n'y a pas d'éclairage après 8h30, manque de luminosité pour faire le cours.

Tous ces points font qu'il est difficile pour les enseignants de faire cours.

Cela est incompréhensible sachant qu'en plus l'utilisation de ces lieux fait l'objet d'une rémunération.

Commentaires et débats :

✚ M. Le Principal répond qu'il prendra contact avec les services de la mairie afin de remédier à ces dysfonctionnements.

2) Réflexion de M. Pairault concernant l'hommage que le collège veut rendre à Florent Truquin en donnant son nom à un lieu du collège. Une liste sera proposée à la famille qui fera le choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20

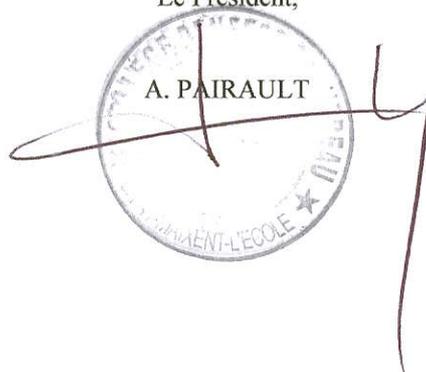
La secrétaire de séance,

Mme LARABI Zaïa



Le Président,

A. PAIRAULT



The stamp is circular with the text "COMITEE D'ADMINISTRATION" at the top, "LE COLLEGE" on the left, "LE PRESIDENT" on the right, and "LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - L'ECOLE" at the bottom with a star. The name "A. PAIRAULT" is printed in the center. A handwritten signature in dark ink is written over the stamp.